

Réunion des Ministres de la Défense sur les forces négatives dans l'Est de la RDC
Nairobi, Kenya
20 juillet 2016

Document final

1. Les Ministres de la Défense de quelques pays de la Conférence internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL) et de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) se sont réunis le 20 juillet 2016, à Nairobi, au Kenya, sous la présidence de M. Joao Manuel Gonçalves Lourenço, Ministre de la Défense de l'Angola et Président du Comité interministériel de Défense de la CIRGL. Cette réunion s'est tenue sous les auspices des Garants de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, à savoir l'Organisation des Nations Unies (ONU), l'Union africaine (UA), la CIRGL et la SADC. Les Ministres de la Défense et les hauts représentants des pays suivants ont pris part à la réunion: l'Angola, le Burundi, la République démocratique du Congo, le Rwanda, l'Ouganda, l'Afrique du sud et la Tanzanie. Étaient également présents le Ministre de l'Intérieur du Mozambique, au nom du Président en exercice de l'Organe de la SADC chargé des questions politiques et de coopération en matière de défense et de sécurité, l'Envoyé spécial de l'ONU pour la Région des Grands Lacs, le Secrétaire exécutif de la CIRGL, le représentant spécial de l'UA pour la RDC, le Commandant de la Force de la MONUSCO et le Directeur de l'Organe chargé des questions politiques et de coopération en matière de défense et de sécurité au Secrétariat de la SADC.
2. Les objectifs de la réunion étaient les suivants: (i) faire le bilan des progrès accomplis et des défis rencontrés dans la neutralisation des forces négatives présents dans l'Est de la RDC ; (ii) faire des recommandations concrètes sur la meilleure façon de renforcer les initiatives politiques et sécuritaires en soutien aux efforts en cours contre les forces négatives, y compris les mesures à prendre pour lutter contre les activités économiques illicites de ces dernières; et (iii) explorer les voies et moyens visant à accélérer le rapatriement des ex-combattants désarmés.
3. Les participants ont reçu des exposés détaillés du Gouvernement de la RDC et de la MONUSCO sur les opérations menées contre les forces négatives dans l'Est de la RDC. Le Secrétaire exécutif de la CIRGL a informé la réunion sur le 6^{ème} Sommet ordinaire de son organisation qui a eu lieu le 14 juin 2016 à Luanda, en Angola. L'Envoyé spécial de l'ONU pour la Région des Grands Lacs a pour sa part rendu compte aux participants des initiatives des Garants de l'Accord-cadre sur les forces négatives et la mise en œuvre des Déclarations de Nairobi.
4. Suite aux délibérations sur les opérations en cours contre les forces négatives et les défis rencontrés, les Ministres ont convenu des recommandations suivantes, conformes au 6^{ème} Sommet ordinaire de la CIRGL et à la Résolution 2277 (2016) du Conseil de sécurité de l'ONU:
 - Ont instruit les Chefs d'état-major et des Forces de défense des pays membres de la CIRGL et de la SADC qui ont pris part à la réunion de Nairobi d'entreprendre une visite de terrain dans les zones affectées dans l'Est de la RDC, y compris dans les camps où sont abrités les ex-combattants, afin de discuter avec la Brigade

d'intervention de la MONUSCO et les responsables gouvernementaux de la RDC et formuler des recommandations adéquates pour renforcer les opérations visant à neutraliser complètement les forces négatives toujours actives.

- Conformément au paragraphe 14 de la Déclaration du Sommet de la CIRGL, ont invité le Secrétariat de la CIRGL à accélérer les préparations au niveau technique de la mise en place d'un mécanisme de suivi conjoint entre la République démocratique du Congo, le Kenya, l'Ouganda et la Tanzanie pour faire face à la menace grandissante due au recrutement des ADF dans la région. À cet égard, les Ministres ont invité le Secrétaire exécutif de la CIRGL à convoquer, dans les meilleurs délais, une réunion des Chefs d'état-major et d'autres acteurs concernés issus de ces quatre pays.
- Ont demandé aux Services de renseignement des pays directement touchés par les activités des forces négatives dans l'Est de la RDC à renforcer les mécanismes de coordination et d'échange d'informations existants.
- En application des dispositions du paragraphe 18 de la Déclaration du Sommet de la CIRGL, et conformément au paragraphe 19 de la Résolution 2277(2016) du Conseil de Sécurité de l'ONU, ont appelé à un plaidoyer soutenu et robuste et à la mise en œuvre du programme de rapatriement des FDLR qui se sont rendus en RDC vers le Rwanda ou à leur réinstallation dans un pays tiers hors la région.
- Ont invité d'autres pays de la CIRGL et de la SADC à fournir des troupes à la Brigade d'intervention de la MONUSCO afin de renforcer les opérations contre les forces négatives, en consultation étroite avec le Gouvernement de la RDC.
- Ont noté l'importance de privilégier une approche globale pour régler la question des forces négatives, comprenant à la fois des actions militaires et non-militaires. À cet effet, les participants ont mis en exergue la nécessité de renforcer les campagnes de communication et de sensibilisation en complément aux opérations conjointes FARDC/MONUSCO contre toutes les forces négatives afin de susciter un plus grand nombre de redditions. Ils ont également souligné l'importance de mener des campagnes de sensibilisation adaptées auprès des communautés locales vivant dans les zones affectées par les activités des forces négatives.
- Ont noté l'importance de maintenir la dynamique engendrée par les réunions de coordination sur la mise en œuvre des Déclarations de Nairobi organisées à Kinshasa les 26 et 27 mai et les 27 et 28 juin 2016, et ont demandé au Mécanisme national de suivi de la RDC et au Coordonateur désigné des ex-M23 d'en faire le suivi, y compris sur l'achèvement du rapatriement des ex-combattants toujours présents au Rwanda et en Ouganda.
- Ont invité le Gouvernement de la RDC et sa Commission nationale des réfugiés, soutenus par le Haut Commissariat des Nations Unies aux réfugiés (HCR), d'accélérer l'enregistrement biométrique des réfugiés rwandais dans l'Est de la RDC. Les participants ont appelé l'Envoyé spécial de l'ONU et le Secrétaire exécutif de la CIRGL à travailler en étroite collaboration avec les Gouvernements de la région, le HCR et les autres entités concernées afin d'accélérer le processus de rapatriement des réfugiés, y compris à travers les Accords tripartites existants.

- Ont pris note du rôle essentiel que joue le Mécanisme Conjoint de Vérification Elargi (MCVE) comme outil de renforcement de la confiance dans la région, et ont invité les représentants des Garants de l'Accord-cadre et les pays membres de la CIRGL à continuer leur plaidoyer énergique visant à mobiliser les ressources en faveur du mandat et des activités du Mécanisme.
 - Ont souligné la nécessité pour les pays signataires de se conformer à tous les engagements pris au titre de l'Accord-cadre et du Pacte de la CIRGL relatifs aux forces négatives, notamment l'engagement régional numéro 2 de l'Accord-cadre de « ne pas tolérer, ni fournir une assistance ou un soutien quelconque à des groupes armés », et, par conséquent, les pays de la région ne doivent pas donner l'asile aux ex-combattants ayant bénéficié d'une amnistie.
 - Ont invité le Secrétaire exécutif de la CIRGL et l'Envoyé spécial de l'ONU pour la Région des Grands Lacs à organiser une réunion consacrée à la question de l'exploitation illégale des ressources naturelles en vue de mettre fin aux moyens d'existence des forces négatives.
 - Ont noté la nécessité d'identifier les pays, les entreprises et individus qui font du commerce avec les forces négatives et profitent des activités économiques illicites issus de celui-ci dans la région et la nécessité de faire imposer des sanctions par le biais des mécanismes appropriés, conformément au régime des sanctions de l'ONU.
5. Les participants ont convenu que les recommandations de leurs délibérations seraient soumises aux réunions ministérielles respectives de la CIRGL et de la SADC, pour transmission au Sommet conjoint de ces deux organisations, à la réunion de haut niveau du Mécanisme régional de suivi, à l'Union africaine et au Conseil de sécurité de l'ONU.

FIN